

# ACTION URGENTE

## GRÈCE. DEUX SYRIENS NE COURENT PLUS LE RISQUE D'UNE EXPULSION IMMÉDIATE VERS LA TURQUIE

**Les deux premiers réfugiés syriens à risquer d'être renvoyés de force en Turquie en vertu de l'accord illégal entre l'Union européenne (UE) et la Turquie ont été remis en liberté. Dans les deux cas, un tribunal a par ailleurs ordonné la suspension de leur expulsion jusqu'à ce que d'autres audiences aient lieu fin septembre.**

Les cas des réfugiés syriens **M.F.** et **J.B.** sont les deux premiers cas connus pour lesquels les demandes d'asiles ont été déclarées irrecevables par la commission d'appel au titre de l'accord illégal entre l'UE et la Turquie. La commission d'appel a estimé que la Turquie était un pays tiers sûr pour M.F. et J.B. Tous deux risquaient ainsi d'être renvoyés immédiatement vers la Turquie, où leur sûreté et leur protection ne sont pas garanties.

M.F. et J.B. ont finalement été libérés, respectivement le 1<sup>er</sup> et le 22 juillet. Le 28 juillet, une décision de justice a suspendu temporairement leur expulsion jusqu'à fin septembre, lorsque la demande des deux réfugiés d'annuler les décisions de la commission d'appel sera examinée par le tribunal. Les deux réfugiés ne courent donc plus le risque d'une expulsion imminente.

Amnesty International reste en contact avec M.F., J.B. et leurs avocats et continuera à suivre ces affaires de près.

**Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes pour l'heure.**

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 135/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR25/4441/2016/fr/>

Noms : J.B. et M.F. (les véritables noms ne sont pas révélés pour des raisons de sécurité).

Hommes

Informations complémentaires sur l'AU 135/16, EUR 25/4613/2016 8 août 2016

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

